

Démarche	: Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques
Organisme	: ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Ce formulaire permet de faire une demande d'autorisation de prises de vues et de sons dans le cœur de parc national.

Le délai de traitement d'une demande d'autorisation de prises de vues en cœur de parc national est de 4 mois maximum. Une absence de réponse administrative à échéance de ce délai équivaut à un refus. Pour autant, nous nous efforçons de réduire au mieux ce délai.

De façon générale, les tournages, prises de vues et de sons réalisés dans un cadre professionnel et/ou à but commercial sont interdits, sauf autorisation de la directrice de l'établissement public.

La directrice peut délivrer des autorisations dérogatoires individuelles relatives aux prises de vues ou de sons réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle ou à but commercial dans les cas suivants :

- réalisation de films, reportages ou documents didactiques, pédagogiques ou artistiques,
- participation aux missions de l'établissement public du parc,
- promotion des produits référencés dans le cadre de la marque "parc national",
- promotion du territoire,
- information ou retransmission d'activités et de manifestations autorisées

## Démarches préalables

### Note d'information sur les prises de vues et de sons réalisées dans le cœur du Parc national des Calanques

Ce document a pour objet de guider et informer principalement les professionnels de l'audiovisuel afin de les accompagner dans leurs démarches et faciliter l'organisation des prises de vues

et de sons dans un territoire reconnu d'exception à l'échelle internationale, sensible et fragile, protégé par son statut de Parc national.

### J'ai pris connaissance de la note d'information sur les prises de vues et de sons réalisées dans le cœur du Parc national des Calanques

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques

### Prescriptions générales

Prescriptions générales à respecter lors des prises de vues et de sons à caractère professionnel ou commercial réalisées dans le cœur du Parc national des Calanques.

**J'ai pris connaissance des prescriptions générales à respecter lors des prises de vues et de sons à caractère professionnel ou commercial réalisées dans le cœur du Parc national des Calanques**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Mon projet de prises de vues ou de sons respecte les prescriptions générales**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Coordonnées du bénéficiaire

### Nom de la structure porteuse du projet

Par exemple : nom de la société de production, de la société d'édition, de la collectivité, association, école, etc.

### Type de structure porteuse du projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Entreprise

Personne morale de droit public

Association

Etudiant

### Numéro Siret du porteur de projet

SIRET

Dénomination

Forme juridique

### Numéro RNA

Numéro du Registre National des Associations

### Titre ou Fonction du bénéficiaire

Par exemple : Journaliste, Réalisateur, Cadreur, Photographe

### Email du bénéficiaire

### Téléphone du bénéficiaire

# Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques

## Identité du payeur de la redevance

### Redevance

Les prises de vues et de sons autorisées sont subordonnées au paiement d'une redevance. Les projets étudiants, projets directement en faveur du Parc national ou de la biodiversité et les films et photos de promotion pour les propriétaires fonciers peuvent être exonérés.

### Il s'agit d'un projet étudiant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif étudiant

Justificatif permettant de montrer qu'il s'agit d'un projet étudiant.

### Il s'agit d'un film ou photo de promotion pour les propriétaires fonciers

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif du lien du projet avec le propriétaire foncier

### Il s'agit d'un projets directement en faveur du Parc national ou de la biodiversité

Le lien avec la protection de la biodiversité ou les activités du parc national doit être avéré, direct et conséquent pour pouvoir entraîner une exonération de redevance.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

### Justification du lien favorable du projet avec la biodiversité ou le Parc national

### Numéro SIRET du payeur

SIRET

Dénomination

Forme juridique

### Adresse électronique du payeur

Coordonnées du service comptabilité pour envoi de la facture. Les projets étudiants, projets directement en faveur du Parc national ou de la biodiversité et les films et photos de promotion pour les propriétaires fonciers peuvent être exonérés.

Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques

## Présentation générale du projet

### Type de prises de vues

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Cinéma / long métrage
- TV fiction
- TV séries
- TV Emissions
- Court métrage
- Clip musical
- Documentaire
- Captation de manifestation
- Emission (plateau extérieur)
- Reportages
- Document didactique / pédagogique
- Prises de sons (radio)
- Illustration presse
- missions scientifiques
- ONG Environnementales
- Publicité
- Publi-reportage
- Mise en valeur de produits
- Film d'entreprise
- Travaux
- Entretien d'infrastructure
- Participation aux missions de l'établissement public du Parc
- Promotion du territoire par une collectivité
- Secours
- Armée

### Le produit est référencé dans le cadre de la marque collective "Esprit parc national" ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

### La manifestation est autorisée par le Parc National des Calanques ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
-

# Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques

## Niveau de diffusion

ampleur de la diffusion prévue

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Locale

Nationale

Internationale

## Type de diffusion

Exploitation, nom de chaîne TV, revue, journal, exposition, diffusion internet, festival, support, etc.

## Titre

Exemple :

Reportage d'actualités sur le ravitaillement des refuges

Prises de vues pour réaliser une banque d'images à destination d'une structure touristique

Film cinématographique "titre du film"

## Synopsis et résumé du projet

Présenter le projet et joindre une notice détaillée si nécessaire

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Vous pouvez joindre un dossier de présentation

## Descriptif des séquences

## Localisation des prises de vues ou son

### Lieu-dit du tournage

Penser à séparer les noms des lieux-dits par une virgule

### Comment utiliser la carte ?

- Centrer la carte en sélectionnant une commune (Marseille, Cassis, la Ciotat) ou une adresse ;
- Naviguer sur la carte pour trouver la zone de votre prise de vue (clic gauche pour se déplacer, molette pour zoomer/dézoomer) ;
- Sélectionner en haut à gauche un outil pour dessiner sur la carte : tracer une ligne, dessiner un polygone ou ajouter un point ;
- Cliquer une deuxième fois sur un point pour terminer une ligne ou un polygone ;

- Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques
- Cliquer sur le polygone pour le modifier : cliquer et maintenir pour le déplacer, cliquer sur un point pour modifier la forme du polygone ;
  - Sélectionner une forme et appuyer sur "supprimer" pour supprimer un polygone ;
  - Cliquer sur l'icône carte en bas à gauche pour changer le fond de carte (satellite, vectoriel, IGN)
  - Chaque forme créée ouvre un champ texte "description" à remplir afin d'expliquer à quoi correspondent les zones et les spécificités de ces zones pour le tournage.

Veuillez créer des polygones correspondant aux zones précises de tournage terrestre, maritime ou aérien.

**Carte**

**Accord du ou des propriétaires ?**

La carte des propriétaires fonciers publics est disponible sur le site

[https://cartotheque.calanques-parcnational.fr/index.php/view/map?repository=instruction&project=pncal\\_porteur\\_projet](https://cartotheque.calanques-parcnational.fr/index.php/view/map?repository=instruction&project=pncal_porteur_projet)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**Date de début**

Indiquez la première date prévue.

Si la prise de vue ou de son est autorisée, elle pourra être reportée suite à un échange par courriels en cas de conditions météorologiques défavorables.

**Date de fin**

Indiquez la dernière date prévue.

**Nombre total de jours de prises de vues ou de sons**

**Lieu, dates et horaire détaillées**

Détailler les lieux, dates et horaires des prises des vues ou de sons. Vous pouvez suivre le format suivant :  
A Sormiou du 1 janvier au 2 janvier 2025 de 9h à 12h.

**Dates et sites de report envisagés**

**Moyens**

**Moyens**

Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques  
Afin de minimiser l'impact sur les lieux, les moyens utilisés doivent être réduits autant que possible.

L'utilisation de drone est interdite dans le cœur du Parc National des Calanques. Une autorisation spécifique peut parfois être accordée si la période, le lieu, la durée et les conditions du survol ne sont pas susceptibles de nuire à l'avifaune ou au caractère du Parc National des Calanques. Les îles, la côte et les falaises sont des espaces à éviter.

Tout éclairage artificiel est interdit dans le périmètre du Coeur du Parc National. Son utilisation nécessite une instruction spécifique.

Le lieu ne devra pas être altéré. Tout matériel apporté devra être évacué.

**Nombre total de personnes**

Comptabiliser les techniciens, comédiens, figurants et autres intervenants

**Composition de l'équipe**

**Type de matériel captation d'image ou de son**

Type et modèle de caméra, usage d'un trépied, etc.

**Type de décors**

Ne remplissez ce champ que si des décors sont utilisés.

Les décors ne doivent pas altérer les lieux. Les décors devront être intégralement évacués.

**Nombre total de véhicules**

Indiquez le nombre total de véhicules utilisés pour le tournage en cœur de parc.

**Nombre de véhicules légers**

**Nombre de poids lourds**

**Nombre d'autocar ou autobus**

Ne pas compter les minibus qui entrent dans les véhicules légers.

**Nombre de bateaux**

**Précisions sur les véhicules utilisés**

Listez les véhicules, leur immatriculation, leur lieu de stationnement.

Pour les drones précisez le type de drone et leur immatriculation.

Pour les bateaux précisez le type, la taille et le loueur du bateau. Le loueur doit être autorisé en cœur de Parc National des Calanques.

# Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques

## Matériel d'éclairage

Description du matériel d'éclairage

Ne remplissez ce champ que si des éclairages sont utilisés.

## Nombre et type de groupe électrogène

Ne remplissez ce champ que si des groupes électrogènes sont utilisés.

Précisez le lieu où sera placé le générateur.

## Type de matériel de plongée

Ne remplissez ce champ que si du matériel de plongée est utilisé.

## Précisions supplémentaires sur les moyens

Volume de matériel, matériel spécifique , précautions prises, remarques, implantation, stationnement, etc.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Précisions supplémentaires sur les moyens

Plan d'implantation, plan de stationnement, justificatif...

## Aéronef motorisé

### Interdiction de survol

Le décret de création du Parc National des Calanques interdit le survol en cœur de parc à moins de 1000 mètres par aéronef motorisé. Cela concerne les survols par drone, avions, hélicoptères ou autre aéronef motorisé.

Le Parc national peut toutefois délivrer des autorisations dérogatoires individuelles notamment en lien avec :

- une mission de service public réalisée par l'établissement public ou pour son compte
- une mission scientifique
- une mission de maintenance d'équipements d'intérêt général des travaux autorisés
- une mission publique de couverture photographique

Les demandes de survols seront refusées :

- du 1er novembre au 30 avril ;
- dans la zone du biotope de la muraille de Chine classée par arrêté en date du 30 mars 1993 ;
- en milieu naturel à moins de 150 mètres du trait de côte, de rochers côtiers ou falaises du littoral.

### Drone, hélicoptère, avion : nombre d'aéronefs motorisés

# Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques

## Type d'aéronef

Obligatoire en cas de drone, hélicoptère ou autre aéronef.

Préciser le type et le modèle. Par exemple : "Drone DJI mini 3". Si plusieurs types de drones sont utilisés, indiquer le nombre pour chaque type et séparer par des virgules.

## Immatriculation de l'aéronef

Obligatoire en cas de drone, hélicoptère ou autre aéronef.

## Nom du pilote d'aéronef

Obligatoire en cas de drone, hélicoptère ou autre aéronef.

NOM Prénom

## Nombre de rotations prévues

Obligatoire en cas de drone, hélicoptère ou autre aéronef.

## Temps de vol par rotation

Obligatoire en cas de drone, hélicoptère ou autre aéronef.

En minutes.

## Scénario type de vol

Obligatoire en cas de drone.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

STS-01

STS-02

## Hauteur maximale du vol

Obligatoire en cas de drone, hélicoptère ou autre aéronef.

En mètres.

## Hauteur minimale du vol hors décollage et atterrissage

Obligatoire en cas de drone, hélicoptère ou autre aéronef.

En mètres.

## Comment utiliser la carte ?

- Centrer la carte en sélectionnant une commune (Marseille, Cassis, la Ciotat) ou une adresse ;
- Naviguer sur la carte pour trouver la zone de votre prise de vue (clic gauche pour se déplacer, molette pour zoomer/dézoomer) ;
- Sélectionner en haut à gauche un outil pour dessiner sur la carte : tracer une ligne, dessiner un polygone ou ajouter un point ;
- Cliquer une deuxième fois sur un point pour terminer une ligne ou un polygone ;
- Cliquer sur le polygone pour le modifier : cliquer et maintenir pour le déplacer, cliquer sur un point pour modifier la forme du polygone ;

- Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques
- Sélectionner une forme et appuyer sur "supprimer" pour supprimer un polygone ;
  - Cliquer sur l'icône carte en bas à gauche pour changer le fond de carte (satellite, vectoriel, IGN)
  - Chaque forme créée ouvre un champ texte "description" à remplir afin d'expliquer à quoi correspondent les zones.

#### **Plan de vol**

Obligatoire en cas de drone, hélicoptère ou autre aéronef.

Lieu de décollage et d'atterrissement, itinéraire dans le parc, zone de vol

## **Animaux non domestiques**

#### **Votre projet comporte t-il des prises de vue ou de son d'espèces non domestiques ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

#### **Espèce animale**

Préciser la ou les espèces animales visées

#### **Matériel de type magnétophone (ou hydrophone)**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### **Caméra ou appareil photographique fixé sur un support et déclenché automatiquement ou à distance**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### **Utilisation d'habillement ou d'équipement de camouflage**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### **Utilisation d'un objectif de focale supérieure ou égale à 500 mm**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### **Utilisation d'un dispositif de vision nocturne**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

# Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques

## Qualité et connaissance de la faune sauvage et des milieux naturels des participants

### Détails supplémentaires

accès envisagés, modalités de camouflage des appareils, précautions prises....

## Demande(s) supplémentaire(s)

### Demande(s) supplémentaire(s)

Circulation, intervention, rassemblement...

## Dépôt

### Engagement

L'autorisation de prises de vues et de sons en cœur de parc national, si elle vous est délivrée, vous engagera à respecter la réglementation spéciale du cœur de parc et le cas échéant, des prescriptions spécifiques.

En signant cette demande d'autorisation, vous attesterz avoir pris connaissance de la réglementation spéciale du cœur de parc, et vous vous engagez à la respecter en tout point dans le cadre de votre activité.

En signant, vous attesterz également avoir pris connaissance du fait que l'autorisation du directeur du Parc ne vous dispense pas d'obtenir les autres autorisations requises en vertu du droit en vigueur, et qu'elle ne vaut pas engagement de sécurité assurée par le Parc national.

### J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans ce formulaire

Cochez la mention applicable

Oui

Non